



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide DUMONT - 26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - n° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière: UNAT 8, rue César Franck - 75015 PARIS

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

Responsable du séjour : Daniel ROMAN

SEJOUR DANS LE QUEYRAS

Du Lundi 18 Juin au Vendredi 22 Juin 2018

COUT DU SEJOUR : 300 € / personne

DEPLACEMENT : en minibus de 9 personnes
NOMBRE DE PARTICIPANTS : minimum 9 - maximum 18
HEBERGEMENT : en chambre double - Centre de Vacances LE FONTENIL à RISTOLAS (05460) - altitude 1610m - piscine - ping-pong,

PROGRAMME :

- **Départ de Crest le lundi 18 Juin à 9 heures.**
- **J1 :** Trajet 4 heures et petite randonnée dans le Queyras. Prévoir le pique nique dans le sac.
- **J2 :** Lac de SOULIERS - 5 heures de marche - dénivelé + 732 m - Sommet 2495 m
- **J3 :** Pic de CARAMANTRAN - 5 heures de marche - dénivelé + 700 m - Sommet 3025 m
- **J4 :** Boucle de PRAROUSSIN : 6 heures de marche - dénivelé + 945 m - Sommet 2643 m
- **J5 :** Petite randonnée et **retour sur Crest le Vendredi 22 Juin vers 19 heures**

ALTITUDE MAXIMUM : 3025 m

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre.

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision du responsable en fonction de l'enneigement, des conditions climatiques, et de la condition physique des participants

Prévoir l'équipement habituel du randonneur : vêtements chauds, lunettes de soleil, chapeaux, vêtements de pluie etc.... ainsi que le MAILLOT DE BAIN.

ACCOMPAGNATEUR DES RANDONNEES : Daniel ROMAN

INFORMATION AUX PARTICIPANTS :

Ce séjour est proposé à tout membre de l'association avec licence en cours de validité.

Il appartient aux randonneurs qui souhaitent s'inscrire à ce séjour de vérifier qu'ils sont suffisamment entraînés et bien équipés en fonction des difficultés prévues au programme ci-dessus.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 20 FEVRIER 2018

TOUR ET DETOURS

Le prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au pique nique du dernier jour
- Le vin à table ainsi que le café ou infusion
- Le pique-nique de J2 à J5
- Le transport en minibus
- L'accompagnement des randonnées
- Les taxes de séjour + frais de dossier + frais d'immatriculation tourisme
- L'assurance «assistance voyageur» (incluse avec notre licence).
- Lits faits à l'arrivée, draps et serviettes fournies

Ne sont pas compris :

- Le déjeuner du J1 : prévoir pique-nique
- Les assurances optionnelles facultatives : interruption de séjour, bagages
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris».

INSCRIPTIONS :

Dès réception de cette notice d'information préalable :

- **Contactez Danielle MARTIN : daniellemar@gmail.com ou par téléphone 06 80 13 87 97 - 04 75 76 47 78**
- Si disponibilités, Danielle vous adressera (par la poste pour les non internautes) UN BULLETIN D'INSCRIPTION ainsi qu'un BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OPTIONNELLES.
- Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS. Dans tous les cas, nous retourner signé le bulletin (Annexe 11) de souscription aux assurances même si vous n'y souscrivez pas en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte de 150 € + assurances) à l'ordre de Tour et Détours, adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST
UN SEUL CHEQUE : ACOMPTE + SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES

PAIEMENTS : à l'ordre de TOUR ET DETOURS en précisant le séjour concerné au dos du chèque.

- **Acompte à l'inscription de 150 € + assurances optionnelles** souscrites simultanément à l'inscription (Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription)
- **Chèque du solde : 150 € à adresser avant le 30 Avril 2018**

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- Annulation avant le 30 Avril 2018 : retenue de l'acompte (150 €)
- Annulation entre le 1^{er} Mai 2018 et le 18 Juin 2018 : retenue de la totalité (300 €) sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous avez souscrit l'Assurance annulation et remplissez les conditions requises de remboursement.
- En aucun cas, les assurances optionnelles ne sont remboursées.

Fait à Crest, le 27 janvier 2018

Le Responsable du séjour : Daniel ROMAN

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site :

www.mtv.travel

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr : Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme - Annexes 10 & 11 : contrats optionnels d'assurances - Notice info-préalable